focus Infos
Bimensuel Togolais d'Informations
www.focusinfos.net
PRIX 500 F CFA
Bimensuel togolais d'informations
INTERVIEW ... POLITIQUE SPORT PUB ARTS ANNONCES
N°235 |16 octobre au 06 novembre 2019

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile

tous les samedis de 9h00 à 13h00

cfao MOTORS

DOSSIER

P.11

AVC: des chiffres inquiétants

Entrée du CHU Sylvanus Olympio

POLITIQUE P.2

Quel statut juridique pour le grand marché de Lomé ?

ECONOMIE P.5

Tendance toujours à la hausse de la création d'entreprises

Sandra Johnson, Coordinatrice de la Cellule du climat des affaires

EDUCATION P.8

Les internats de nouveau à la mode

ENTREPRENEURIAT

AGR : Promouvoir des emplois, dans le respect de l'environnement P.6

Editorial

Infos N°235 |16 octobre au 06 novembre 2019

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

RISQUES D'EMBRASEMENT EN GUINEE

La fin d'année 2019 risque de s'écrire en lettres de sang en Guinée. En cause, les intentions supposées ou réelles d'Alpha Condé, de briguer un nouveau mandat après les deux constitutionnels, en réformant la loi fondamentale. L'opposition et la société civile sont vent debout contre cette éventualité qui, pour elles, ne fait aucun doute au vu des déclarations et des actions initiées depuis plusieurs semaines par le pouvoir guinéen, notamment les consultations nationales sur la Constitution.

De fait, le mot d'ordre du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC),une coalition créée en avril par des partis d'opposition, des syndicats et des membres de la société civile, de manifester à partir du 14 octobre dernier pour « empêcher de manière catégorique toutes formes de modification ou l'adoption d'une nouvelle constitution et le glissement du calendrier électoral au-delà du 21 Décembre 2020 », a été suivi dans la capitale Conakry et dans plusieurs autres villes du pays.

Ce regain de tensions dans le pays de Sékou Touré fait craindre le pire, d'autant plus que les mouvements sociopolitiques s'y soldent souvent par des pertes en vies humaines ; l'opposition et la presse ayant par exemple recensé une centaine de morts depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel président en 2010, dont les partisans évoquent quant à eux une douzaine de victimes parmi les forces de l'ordre sur la même période. De fait, au premier jour de la contestation, le décompte macabre a déjà commencé, avec un nombre de décès par balles variant selon les sources. Dans un contexte sous régional empreint d'insécurité galopante et de poussées djihadistes au Burkina, au Mali et au Nigéria notamment, de risques d'instabilité en Côte d'Ivoire avec l'élection présidentielle de 2020, les nouvelles venant de la Guinée ne peuvent pas tomber plus mal.

Face à la détermination de la rue et de ses opposants, seul le successeur de Dadis Camara a les clés du futur immédiat de son pays. Ses velléités de rempiler ne pourront se réaliser, si elles l'étaient, qu'au prix d'un bain de sang et d'une « guerre civile », pour les prédictions les plus pessimistes. Certes, chaque pays a ses réalités et l'implémentation automatique et systématique, sans aucun relativisme des modèles, entraînent par endroits, l'effet contraire à celui escompté. Au surplus, le fétichisme de la limitation des mandats devenu un dogme dont les adversaires sont sans débat et avec préjudices excommuniés par la bien-pensance, ne saurait constituer un indicateur irréfragable de la vitalité d'une démocratie, et a contrario, celui d'une dictature implacable. Ni la démonstration de la vox populi qui, au terme du système démocratique, devrait avoir le dernier mot.

Il n'en demeure pas moins qu'à 81 ans, dont la majeure partie passée dans l'opposition à lutter pour le pluralisme politique et la liberté, à combattre l'injustice, et 10 à la tête de l'Etat, Alpha Condé pourra convaincre difficilement qu'il demeure la solution. Surtout dans un pays où plus de 40% de la population ont moins de 15 ans et où 96% n'ont pas 65 ans. Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ?

Quel statut juridique pour le grand marché de Lomé ?

Ayi d'ALMEIDA

La problématique du statut juridique du Grand marché de Lomé est née d'un courrier adressé au Premier Ministre, par le Maire élu de la Commune de Golfe 4-Amoutiévé, lui demandant, notamment, de suspendre le processus d'appel d'offre international en cours et visant la reconstruction par l'Etat du grand marché de Lomé. En effet, selon le Maire, conformément à la loi sur la décentralisation, le Grand marché de Lomé relève désormais de la compétence exclusive de la mairie d'Amoutiévé, territoire sur lequel se situe ledit marché. Se référant à cette même loi invoquée par le Maire de la Commune de Golfe 4- Amoutivé, cette revendication est contestée par le gouvernement qui estime que le patrimoine immobilier que constitue ce marché ne relève nullement de la compétence de ladite Commune, au motif que l'Etat n'a pas entendu transférer ce marché dans le patrimoine de cette Commune. Que dit la loi ?

La question de la répartition des compétences et celle du transfert de ressources sont les principales sources de conflit entre l'Etat et ses collectivités décentralisées. En droit administratif, et en dehors d'une attribution législative expresse, le juge se réfère au critère d'intérêt public local, défendu par la collectivité territoriale, par opposition au critère de l'intérêt public national porté par l'Etat. Dans le cadre de la décentralisation, la répartition des compétences entre l'Etat et ses collectivités repose sur la clause générale de compétence. Celle-ci « *donne vocation à toute collectivité territoriale à intervenir dans tous les domaines d'intérêt local qui la concernent* ». Autrement dit, « *les autorités locales ont compétence pour décider dans des domaines relevant des attributions de la collectivité qu'elles représentent* ».

Il est clair donc que le règlement du litige qui oppose la Mairie d'Amoutiévé et l'Etat central passe par la détermination de la nature juridique du Grand-marché de Lomé. En d'autres termes, le Grand marché de Lomé est-il un marché d'intérêt public local ou général ? Si la loi sur la décentralisation semble entretenir un amalgame sur les compétences de l'Etat et celles des collectivités territoriales in situ, il n'en reste pas moins qu'on débusque les finalités réellement poursuivies.

Les clairs-obscurs ...

Un parcours de la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018, transfère certaines compétences aux collectivités locales qui semblent induire une compétence propre à la Mairie du Golfe 4-Amoutiévé. En effet, l'article 82 de la loi portant décentralisation dispose que « les compétences ci-après sont des compétences propres de la Commune : -construction et gestion des marchés et des abattoirs locaux ».Cependant, avant cette disposition, l'article 3 inclut dans le Chapitre 1er qui traite des principes généraux de la décentralisation et pose comme principe cardinal que « des compétences spécifiques constituant le domaine des affaires d'intérêt local sont reconnues à chaque type de collectivité territoriale ». Mais, alors qu'est-ce qu'une affaire d'intérêt local ? Selon l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi, « les besoins et les projets spécifiques des habitants d'une collectivité territoriale liés par un destin commun et une solidarité d'intérêts constituent les affaires d'intérêt local ».En d'autres termes, pour être qualifiée d'affaire d'intérêt local, l'activité doit remplir deux conditions cumulatives. Elle doit émaner d'abord des habitants de la collectivité ; ensuite ceux-ci doivent être liés par un destin commun et une solidarité d'intérêt. Ainsi, pour être considéré comme un marché local au sens de la loi, le Grand marché de Lomé, d'une part, doit répondre aux besoins ou être le projet spécifique des habitants de la Commune d'Amoutiévé, et de l'autre, lesdits habitants qui ont contribué à ce projet doivent être liés par un destin commun et une solidarité d'intérêt. La Commune d'Amoutiévé ne remplissant pas, dans ses relations avec le Grand marché de Lomé, cette double exigence de la loi, le Grand marché de Lomé ne fait pas partie de la catégorie des « *marchés et des abattoirs locaux* » au sens de la loi. Ainsi, en créant la catégorie « des marchés locaux », le législateur n'a pas entendu y inclure le Grand marché de Lomé. Le Grand marché de Lomé n'est donc pas un marché local. Et au regard du principe selon lequel l'intérêt local est le critère des compétences de la Commune, ce marché, intégré dans le District Autonome du Grand Lomé, ne rentre pas dans les compétences propres de la Commune d'Amoutiévé.

Grand marché de Lomé

Les lumières interprétatives...

Pour déterminer la nature juridique du Grand marché de Lomé, nous allons procéder par apagogie. Pour ce faire, nous prenons comme clé d'analyse les deux critères d'identification des affaires d'intérêt local posés par la loi en son article 3 alinéa 2. Ceux-ci seront confrontés à un indice essentiel qui justifie le caractère local d'une activité commerciale donnée. Il s'agit de l'organe de prise de décision. L'hypothèse établit que si l'organe de prise de décision du Grand Marché de Lomé relève de l'administration locale, alors le Grand marché de Lomé sera un marché local. Relativement à l'indice tiré de l'organe de prise de décision, on retiendra que le Grand marché de Lomé est un établissement public à caractère administratif dont le Directeur est désigné par un Conseil d'Administration composé notamment des représentants des Ministres en charge du commerce, de l'Administration territoriale et de celui de l'Economie et des Finances. L'organe de décision n'est donc pas local, en ce sens qu'il n'est pas désigné par la Commune. De plus, ce marché est fondamentalement une plateforme commerciale nationale.Ce faisceau d'indices concorde à démontrer que le Grand marché de Lomé n'est pas un projet des habitants de la Commune d'Amoutiévé, et encore moins, n'assure pas cette communauté de destin et cette solidarité d'intérêts dégagées par la loi portant décentralisation.

Au surplus, prenant prétexte sur la décentralisation, en dehors des arguments textuels, le symbole national historique du Grand Marché de Lomé ne peut être occulté. Le Grand Marché de Lomé représente un héritage historique national qui ne peut être cédé au pouvoir local.

Il s'en dégage que le Grand marché de Lomé est un marché d'intérêt public national à envergure internationale. A ce titre, il échappe à la compétence de la Commune d'Amoutiévé et relève plutôt du District Autonome du Grand Lomé tel que stipulé par la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018.

De fait, comme pour faire taire définitivement la polémique, le Conseil des ministres du 09 octobre dernier a précisé que « le district autonome du Grand Lomé est une collectivité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée en vue d'exécuter les actions propres à la capitale dont certains volets d'aménagement, d'entretien, et de fonctionnalité vont au-delà des compétences des communes (.....). Ses compétences couvrent entre autres, l'assainissement de la capitale et de l'ensemble du grand Lomé, la planification de l'aménagement du territoire du district, la promotion et la réalisation des actions économiques, sociales et culturelles, la protection de l'environnement (...). L'Etat peut confier au District Autonome du Grand Lomé, la gestion des infrastructures d'importance nationale à caractère commercial, sportif, sanitaire, culturel etc. telle que les marchés, les hôtels...construits par l'Etat ».

Somme toute, la décentralisation togolaise est et sera tout, sauf un long fleuve tranquille devant les mœurs politico-administratives.

0%
de **taux** de remboursement
sur **12 mois***
*Offre soumise à conditions
Prêt scolaire
Donnez des ailes à l'éducation de vos enfants
Du 15 Juillet au 15 Octobre 2019
La Banque Autrement
www.corisbank.tg
CORIS BANK
INTERNATIONAL

Les forces de sécurité à l'école de la dispersion non violente des foules

Les forces de sécurité togolaises pourront désormais encadrer et disperser les foules avec plus de professionnalisme et aisance. Une deuxième vague de huit cent cinquante-trois (853) personnels de forces de sécurité ont participé du 07 au 10 octobre dernier à un atelier de formation sur les techniques de dispersion non violente des foules et de protection des droits de l'homme et de l'enfant.

Les forces de sécurité formées en exercice de gestion de foules à Davié

Tenue à l'Ecole Nationale de Police (ENP) de Davié, cette formation est organisée par le ministère de la sécurité en partenariat avec l'UNICEF, le HCDH et avec l'appui du PNUD.

Selon le directeur de l'ENP, le commissaire Yendoula Kombaté, l'atelier de formation visait à contribuer au renforcement de la formation des forces de sécurité en maintien de l'ordre pendant les manifestations publiques, dans le respect des droits de l'homme et des droits des enfants.

« *Cet atelier contribuera à augmenter la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité et à réduire les violations des droits de l'homme et des enfants, dans un contexte de tensions politiques* », a-t-il indiqué.

Cette formation devrait aussi permettre aux forces de sécurité de maitriser le cadre juridique et les techniques de dispersion non violente des foules et de protection des droits de l'homme y compris ceux des enfants.

Cette formation s'inscrivait dans le cadre du « projet de renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo », initié par le Système des Nations Unies au Togo en collaboration avec le gouvernement du Togo.

Au terme de cette formation, il est attendu que mille cinq cent cinquante-trois (1553) forces de sécurité soient formées sur les techniques de dispersion non violente des foules et de protection des droits de l'homme et de l'enfant.

L'Agence de Solidarité Nationale au chevet des victimes des inondations du canton de Tittigbé

Soixante-dix (70) personnes touchées par les inondations en 2017 ??? dans le canton de Tittigbé dans la préfecture de Sotouboua ont bénéficié le 9 octobre dernier, des dons de vivres et non vivres de l'Agence de Solidarité Nationale (ASN).

Cette action s'intègre au projet d'appui à l'acquisition et au pré-positionnement des vivres et non vivres aux victimes des catastrophes naturelles ou anthropiques, financé par le Chef de l'Etat et exécuté par l'Agence de Solidarité Nationale.

Le don était composé de sacs de maïs de 50kg et de riz de 25kg ; de cartons de pâtes alimentaires, d'huile et de savon ; de ballots de fripes et de paquets de tôles ; des couvertures, des nattes et des lampes ; des ustensiles de cuisine, notamment des marmites, cuillères, gobelets, plats, louches, sceaux.

Représentant le ministre de l'Action sociale à la cérémonie de remise, M. Kodjo Philippe Yodo a indiqué que ce don est « un geste de compassion du gouvernement pour soulager les affres que les victimes ont traversées lors de ces inondations»

« *Ce geste du Chef de l'Etat va leur permettre de se relever et de participer au développement du Togo* », a-t-il indiqué. Ces derniers ont exprimé leur reconnaissance au Chef de l'Etat pour ce don qui vient les soulager.

Les biens ont été remis aux victimes par la secrétaire générale de la préfecture de Sotouboua, Mme Agnès N'Dafidina Badènaka, en présence entre autres de la directrice de l'Agence de Solidarité Nationale, Mme Bitho Kpatcha Déougla.

Conducteurs de taxis motos et de véhicules de Vogan sensibilisés sur la non-violence

Les conducteurs de taxis motos et de véhicules de la gare routière de Vogan ont été sensibilisés le 03 octobre dernier sur la paix et la non-violence. C'était à l'occasion de la cérémonie de lancement du projet « Ensemble pour dire non à la violence et oui à la paix durable dans la préfecture de Vo ».

Porté par l'Association Lumière d'Espoir (ALDE), le projet est financé par le ministère de la communication, des sports et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme.

Prévu pour une année, le projet devra contribuer à la consolidation de la paix durable et à la promotion des valeurs civiques, citoyennes et patriotiques dans la préfecture de VO.

Les actions consisteront à sensibiliser les populations des communes de VO 1 sur les valeurs de la paix, la non-violence et la cohésion sociale. Il sera aussi question, au cours de l'exécution du projet, d'amener la jeunesse des communes à être des hommes engagés pour la paix durable, de développer en elle, des comportements plus civiques, citoyens et responsables.

Au lancement, les conducteurs de taxis motos et de véhicules de la gare routière de Vogan ont aussi été sensibilisés sur la nécessité du port de casque et sur la prévention routière. Ces derniers ont bénéficié d'un don de cent (100) casques de l'Association Lumière d'Espoir (ALDE). La cérémonie a été présidée par le préfet de Vo, Jérôme Kokou Leguèdè.

Les acteurs de la chaîne des valeurs agricoles s'organisent pour promouvoir la consommation locale

Pour une meilleure promotion de la consommation locale, les acteurs de la chaîne de valeur agricole du Togo ont tenu le samedi 05 octobre à Tsévié (35 km au nord de Lomé), une rencontre d'échanges et de réflexion.

Objectif : amener les différents acteurs à réfléchir la manière de mener une campagne de promotion efficiente des produits locaux au Togo.

A cette occasion, les acteurs de la chaîne de valeur ont été appelés à adopter l'agro-écologie afin de permettre aux consommateurs de manger ou boire « sains et propres ».

« *Qui dit consommation locale, dit production locale et bonne production. Il faut donc une production qui garantisse non seulement la santé des consommateurs mais également non destructrice de la terre nourricière ou de l'environnement en général. C'est en cela que nous exhortons les acteurs à opter pour l'agro-écologie surtout dans un contexte de changement climatique* », a lancé madame Luttah Aluora, chargé de projet de l'ONG JVE (Jeunes Volontaires pour l'Environnement).

Selon Luttah Aluora, l'agro-écologie devra être le soubassement de la chaîne de valeur agricole. Elle a ainsi, invité les participants à se constituer en de véritables acteurs de promotion de l'agro-écologie pour une bonne consommation locale.

De plus, selon le directeur de l'AGIDE (Association pour la Gestion Intégrée et Durable de l'Environnement), M. Agbalenyo Kossi, la consommation locale garantit une bonne santé au consommateur surtout lorsqu'elle est produite selon les normes d'agro-écologie ; et contribue au développement local.

A l'issue de la rencontre, un comité ad hoc de 11membres issus de différentes structures de promotion de la consommation locale a été mis en place.

Les jeunes de Sokodé appelés à contribuer à la cohésion sociale

Une centaine de jeunes ont participé du 2 au 5 octobre dernier à Sokodé à un atelier de formation sur la cohésion sociale. Une initiative du Conseil Episcopal Justice et Paix (CEJP) et Catholic Relief Services (CRS) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'atelier visait à offrir aux jeunes participants, « l'opportunité de porter un regard positif sur leurs désaccords et leurs différences en vue d'une collaboration mutuelle et pour un avenir radieux ».

Durant l'atelier, les jeunes ont été amenés à découvrir l'or en soi, à percevoir autrement son rapport au monde, à comprendre la dynamique du conflit, et à s'engager dans la résolution des conflits. Ils ont été encouragés à construire une vision partagée de la cohésion sociale et à analyser conjointement les facteurs de la cohésion sociale.

Présent à la cérémonie de clôture, le représentant-résident du PNUD au Togo, Aliou Dia, s'est félicité des travaux de l'atelier et a invité les participants à œuvrer pour la cohésion sociale en vue d'une paix durable à Sokodé.

A l'issue de la formation, du matériel informatique et un chèque de 1.250.000 FCFA ont été remis aux jeunes porteurs de projets.

Tendance toujours à la hausse de la création d'entreprises

Ibrahim SEYDOU

La tendance ne se dément pas depuis plusieurs années. Après la parenthèse de 2017 due à la situation socio-politique, le nombre de créations d'entreprises est reparti à la hausse en 2018, atteignant les 10 545 et plus de 9000 à la fin du troisième 2019. Les défis restent cependant nombreux pour ces entreprises, notamment celui de leur pérennité ; la majorité ne survivant pas au-delà de 3 ans.

Entre 2016 et 2018, 28 657 entreprises ont été créées dans notre pays. Dont 75% dans le commerce, 24, 5% dans les services et 0,5% dans l'industrie. Au 3è trimestre 2019, le Centre des Formalités des Entreprises (CFE) a enregistré plus de 9895 nouvelles entreprises, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente sur la même période. Ces structures appartiennent pour l'essentiel aux nationaux, qui représentent plus de 81% des créateurs.

Réformes gagnantes

L'explosion depuis trois ans du nombre de création d'entreprises au Togo est le fruit des multiples réformes engagées par le gouvernement à travers la Cellule Climat des Affaires. Les opérateurs économiques profitent notamment de la simplification des démarches qui sont effectuées au Guichet Unique du CFE, logé dans l'enceinte de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), de l'importante réduction du coût de création d'entreprise qui est passé de 272 250 FCFA en 2012 à 28 250 FCFA en 2019, soit une baisse de 89%, de celle du délai de création d'entreprise, qui de 85 jours en 2012 , est désormais à 4 heures. Ils bénéficient également de la baisse du montant du capital social, de la suppression des droits d'enregistrement et de timbres, de la possibilité de créer une société sans passer par un acte notarié, ou encore celle de le faire en ligne et de payer via les cartes bancaires (Ecobank, Orabank) et mobile money (TogoCom). etc....

STATISTIQUES (JANVIER-SEPTEMBRE) 2019

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	TOTAL
1181	1013	1062	945	964	719	1037	955	968	**8844**

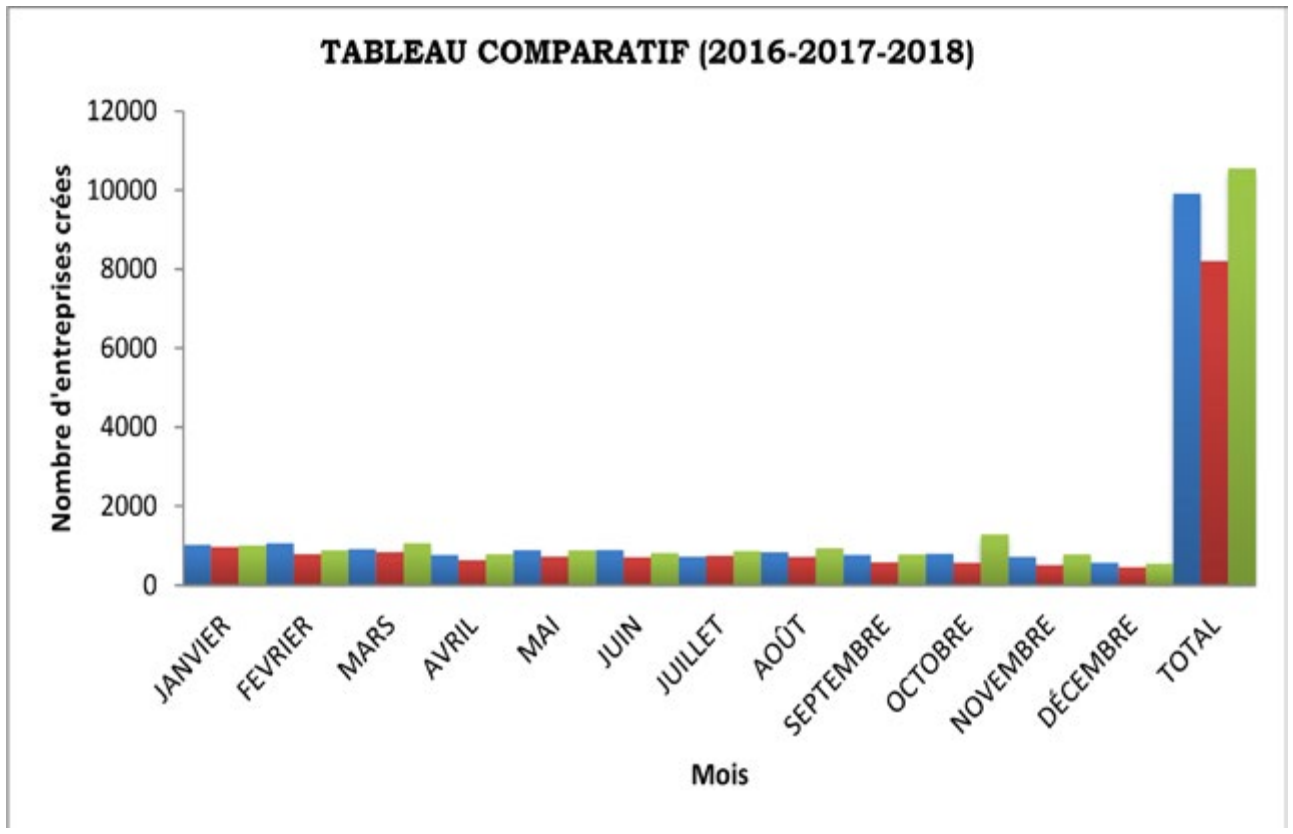

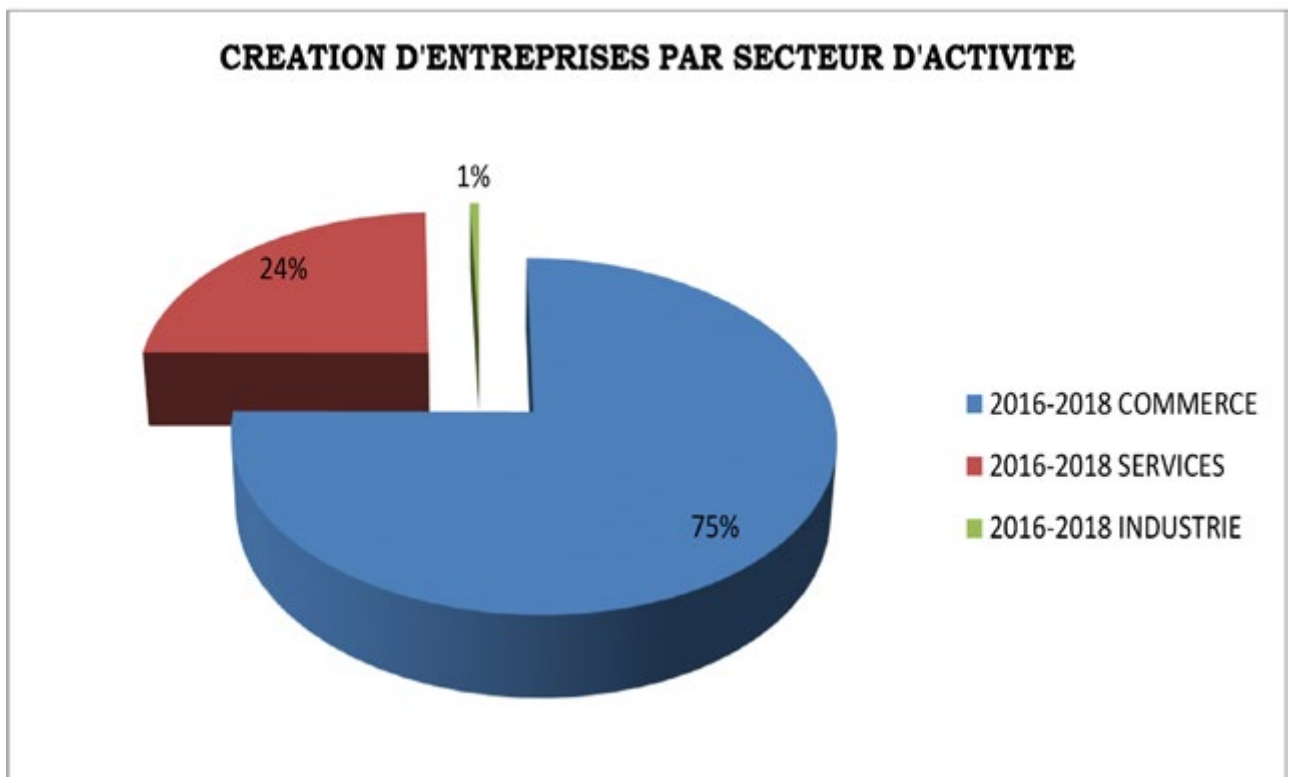

TABLEAU COMPARATIF (2016-2017-2018)

	2016	2017	2018
JANVIER	1020	967	1007
FEVRIER	1052	778	875
MARS	916	838	1052
AVRIL	762	628	778
MAI	882	726	876
JUIN	888	701	808
JUILLET	724	748	857
AOÛT	837	716	934
SEPTEMBRE	764	579	772
OCTOBRE	786	562	1279
NOVEMBRE	718	507	774
DÉCEMBRE	564	449	533
TOTAL	**9913**	**8199**	**10545**

AFRICA GLOBAL RECYCLING

Promouvoir des emplois, dans le respect de l'environnement

Esaïe EDOH
Stagiaire

C'est un défi titanesque que de créer des emplois tout en préservant l'environnement. Mais Edem d'Almeida n'a pas trouvé rebutant de le relever. Poursuivant ce double objectif, il crée en 2016 une société de recyclage de déchets ménagers, dénommée Africa Global Recycling (AGR).

Spécialisée dans le recyclage et la valorisation des déchets ménagers, Africa Global Recycling (AGR) recycle environ 350 tonnes de déchets par mois. Ces déchets sont entre autres, des papiers, plastiques (bouteilles et sachets de pure water), métaux ou organiques. Ils sont pour la plupart, récupérés auprès des ménages et des industriels.

Edem d'Almeida, DG de Africa Global Recycling

L'opération de recyclage que propose l'entreprise AGR depuis 2016 suit un processus bien défini. Il s'agit d'abord de la récupération des déchets en provenance des ménages ou des industriels, des fois des particuliers.

A la suite de la récupération, ils sont triés sur le site de recyclage de l'entreprise situé à Tokoin wuiti. « Ce tri va permettre dès la base de différencier les types de déchets, organiques, plastiques, papiers ou métaux. Ceci permet de déterminer les filières de valorisation», précise Edem d'Almeida, directeur Général de AGR.

Les déchets triés suivent un traitement et un conditionnement approprié, facilitant leur réintégration dans un nouveau processus de fabrication ou de production, précise-t-on. L'activité a une portée économique réelle et environnementale.

L'impact économique

Au-delà du simple recyclage des déchets, c'est une solution économique qu'offre AGR aux entreprises et un vecteur de création d'emplois pour les jeunes, indique l'entrepreneur vert. Les déchets, à l'instar des bouteilles plastiques, des papiers et métaux recyclés, sont revendus aux industriels utilisant ces matières dans leurs productions.

En effet, les entreprises font moins de dépenses en rachetant des déchets valorisés chez AGR qu'en procédant à la reproduction à base des matières premières. « Avec les papiers que nous recyclons, les industriels peuvent refaire une nouvelle pâte de papier à moindre coût», confirme Edem d'Almeida. La Brasserie du Bénin (BB) aussi réalise des économies en réutilisant les bouteilles recyclées. L'initiative de AGR offre ainsi une alternative aux entreprises qui n'ont plus à faire face aux charges d'achat de matières premières.

En matière d'emplois, AGR revendique à ce jour, avoir offert des emplois directs à 80 jeunes qui sont impliqués dans le processus de recyclage. L'activité est source également d'emplois indirects.

«*Notre activité est liée à un certain nombre d'auto-employeurs en tant que collecteurs de déchets, donc l'impact est bien mesurable* », informe le patron de AGR.

(Suite à la page 15)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Togo : GTA ASSURANCES VIE contribue à la scolarisation des enfants en milieu rural défavorisé

Lomé, le 14 Octobre 2019

Dans le cadre de conventions signées avec les insp–ections de l'Enseignement Préscolaire et Primaire du Bas-Mono, Lomé-Ouest et Haho-Est, GTA ASSURANCES VIE, filiale du groupe Banque Centrale Populaire (BCP), a offert du matériel didactique et des kits scolaires à trois écoles primaires publiques et procédé à la distribution de 2 000 kits scolaires aux élèves de ces établissements.

Les cérémonies de signature de conventions au profit des Ecoles Primaires Publiques Masseville, Batomey et Asrama-centre se sont déroulées successivement le 25 et le 30 septembre 2019 en présence de Monsieur Claude Daté GBIKPI, Directeur Général de GTA ASSURANCES VIE et des Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire du Bas-Mono, Lomé-Ouest et Haho-Est.

Par ces conventions, GTA ASSURANCES VIE réitère sa détermination à poursuivre la promotion d'une éducation de qualité et à favoriser l'égalité des chances en mettant à disposition des bénéficiaires, les outils pédagogiques élémentaires pour une scolarisation réussie.

Cet engagement s'est traduit par un don de matériel didactique aux trois écoles bénéficiaires et la distribution de kits scolaires à plus de deux milles enfants les 2, 3 et 4 octobre 2019.

Convaincue du rôle crucial de l'éducation dans le développement, GTA ASSURANCES VIE a investi cet axe d'intervention depuis plus de 7 ans.
Ainsi, le soutien de la compagnie aux autorités du pays, face au défi à relever afin notamment de garantir l'éducation de base pour tous s'inscrit plus généralement dans le cadre des actions citoyennes du groupe BCP qui s'articulent autour de quatre axes d'intervention : social, entreprenariat, environnement et culture. Un engagement citoyen porté par l'ensemble de ses filiales banques et assurances installées dans 10 pays en Afrique subsaharienne.

GTA ASSURANCES VIE
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

A propos de GTA ASSURANCES VIE

Acteur de premier plan du marché Togolais de l'assurance, GTA ASSURANCES VIE fournit depuis plus de 18 ans, une gamme complète de produits d'assurance vie et non vie tant aux particuliers qu'aux entreprises.

GTA ASSURANCES VIE est filiale du groupe Banque Centrale Populaire (BCP) du Maroc, présent dans les 8 pays de la zone UEMOA à travers les réseaux bancaires Banque Atlantique, BIA NIGER et BICEC Cameroun; les établissements financiers spécialisés dans la Banque d'Affaires et la Gestion d'Actifs, Atlantique Finance et Atlantic Asset Management ; et les compagnies d'Assurances vie et non vie , ATLANTIQUE ASSURANCE VIE, ATLANTIQUE ASSURANCES en Côte d'Ivoire GTA ASSURANCES VIE et GTA ASSURANCES au Togo.

A propos du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) du Maroc

A PROPOS DU GROUPE BCP : *Le groupe BCP est l'une des premières institutions bancaires du Maroc. Il tire sa force de ses valeurs de solidarité et de son organisation unique au Maroc. Il est composé de 8 Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, de la Banque Centrale Populaire (BCP), organe central du Groupe, de forme société anonyme cotée en Bourse, de filiales spécialisées, de fondations et de banques et représentations à l'étranger. Le GBCP est présent dans 28 pays dans le monde et possède le premier réseau bancaire du pays. Il est, au Maroc, le premier collecteur de l'épargne (27% de PdM) et leader du financement de l'économie (25% de PdM). En Afrique, il est le sixième groupe bancaire par la taille de ses fonds propres.*

Contact presse
GTA ASSURANCES VIE
Sonia GOMADOH
Chargé de Communication
E-mail : sonia.gomadoh@gtaassurancesvie.tg
Tél. : +228 22 21 93 75

Les internats de nouveau à la mode

Nana GARBA
Stagiaire

Les internats connaissent un véritable regain d'intérêt depuis quelques années. Leur image s'est considérablement améliorée avec la mise en place de structures d'accueil modernisées et adaptées à notre époque. Ce qui fait que de plus en plus de parents choisissent d'y envoyer leurs enfants pour leurs études.Pourquoi un tel choix ? La vie à l'internat est-elle gage de réussite ?

A part les deux internats publics crées par l'Etat dans les lycées scientifiques de Kara et de Lomé, les internats au Togo sont confessionnels et privés. De plus en plus, ils poussent comme des champignons aussi bien à l'intérieur du pays qu'ici à Lomé du fait d'une demande de plus en plus importante.

Les raisons d'un choix

L'image des internats s'est considérablement améliorée avec la mise en place des structures d'accueil modernisées et adaptées à notre époque. Leurs atouts naturels déterminent souvent les parents à y envoyer leurs enfants.

Si les conditions de vie et d'études dans ces centres ne sont pas étrangères aux principales motivations des parents, il faut noter qu'il y en a d'autres, plus essentielles. Selon le contrôleur de gestion des internats du Village la lumière ACEF, M. Maxime BIHAHO, si les formalités d'acceptation d'un élève dans un établissement n'exigent pas de motiver le choix, l'admission des apprenants à l'internat ne peut se faire sans que des raisons valables ne soient données.

De ce fait, les parents y avancent souvent des raisons matérielles. « *Pour motiver leur choix, les parents surtout ceux qui viennent des petites agglomérations et même ceux d'ici à Lomé disent qu'ils n'ont pas d'autre alternatives que l'internat pour éviter à leurs enfants des trajets épuisants et porteurs de risques. Pour eux, il vaut mieux économiser du temps et de l'énergie pour les études que de les perdre en transport* », nous explique M. BIHAHAO. Le choix des écoles et aussides filières enseignées dans un nombre restreint d'établissements contraignent également de nombreux lycéens à s'éloigner de leur domicile. C'est ce qui est arrivé à Afiwa qui a depuis toujours vécu avec ses parents à Bafilo.

Elle nous relate : « *après mon BEPC, j'ai décidé de faire la mécanique-auto dans un Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle (CREFTP). Or ces centres ne se trouvent que dans les chefs-lieux de régions. Que faire ? J'ai choisi d'aller à Kara. C'est ainsi que j'ai été obligée de quitter mes parents pour Kara en m'installant à l'internat du Collège Adèle* ».

Enceinte de l'internat du collège Chaminade

Outres ces raisons matérielles, il y a aussi celles de la disponibilité et la capacité des parents à prendre en charge leurs enfants. En effet, ces dernières années, avec l'avènement de l'émancipation de la femme et celui de l'équité genre, de plus en plus de femmes sont au travail et même se retrouvent à des postes de responsabilité.

Ce qui fait que nous avons de moins en moins de femmes ménagères disponibles pour s'occuper de leurs enfants 24h/24h. Les envoyer à l'internat est donc devenu une alternative pour ces parents occupés le plus clair de leur temps, par leur vie professionnelle. « *Difficile, en effet, de concilier travail et famille quand on est dans l'armée, hôtesse de l'air, infirmière, commerçante ou obligé de travailler en horaires décalés. Si la solution de la nounou est valable dans les premières années, elle montre vite ses limites dès que l'enfant entre au collège. Si, passé un certain âge, les enfants eux-mêmes ne veulent pas être traités comme des bébés, ce n'est pas une raison pour les laisser s'assumer seuls* », nous fait remarquer Mme Viviane gendarme à la Division de la Sécurité Routière (DSR) de Lomé, dans un éclat de rire.

Et sa collègue d'ajouter : « *les enfants restent par définition des enfants.Ils peuvent exceptionnellement se débrouiller, mais cela ne doit pas devenir une habitude. Moi je préfère voir mes enfants «encadrés» plutôt que livrés à eux-mêmes, davantage tentés de jouer sur leur «PlayStation» que de faire un devoir de maths ! Ils travaillent moins, de moins en moins puis plus du tout. C'est le début d'un engrenage : accumulation de mauvaises notes, indiscipline, renvoi. Sans compter qu'à la moindre remarque, l'ambiance avec eux à la maison en famille devient exécrable ! Au bout du compte: les échecs scolaires malgré tous nos efforts: cours* particuliers, cours de rattrapage, entretiens avec l'équipe *enseignante* ».

Selon le contrôleur de gestiondes internats du Village la lumière, l'éclatement des familles à la suite d'un divorce, est aussi un fait qui favorise le regain d'intérêt pour les internats. Ces ruptures engendrent souvent des enfants perturbés à un moment, celui de l'adolescence, où les relations avec les parents tournent très vite à l'épreuve de force. Les parents d'élèves viennent souvent avec ces raisons, à la recherche d'un milieu plus stable, l'internat qui est considéré comme une seconde famille. « J'ai dû envoyer mon fils unique qui est sous ma garde à l'internat du collège protestant de Kpalimé, parce les relations entre nous sont tendues du fait que je ne suis plus avec sa maman », témoigne M. Dare inspecteur à la retraite.

La montée des «incivilités», pour ne pas dire de la violence, les problèmes de drogue dans les collèges et les lycées poussent de nombreux parents à chercher une autre voie que celle de l'externat. Quand ce ne sont pas les parents qui prennent la décision, les enfants eux-mêmes qui, après avoir subi maintes intimidations, demandent à ce qu'on les sorte de ce «bahut d'enfer».

C'est dire alors que le choix d'aller à l'internat ne vient pas uniquement des parents ou tuteurs mais des apprenants eux-mêmes. En effet, les aînés d'une famille nombreuse logée dans un appartement modeste le demandent, car il est bien difficile de se concentrer au milieu de ses petits frères et sœurs, plus jeunes et plus turbulents. Il y aussi le suivisme, la camaraderie qui constituent des motifs. « Mes parents ne sont jamais rentrés à la maison avant 21 heures 30. Or je n'ai pas d'amis dans le quartier ils sont tous à l'internat. Alors je préfère être aussi dans un pensionnat plutôt que de me retrouver tout seul après les cours », affirme Sébastien treize ans, en classe de troisième.

Par-dessus tout, les internats offrent un gage de réussite aux pensionnés.

Gage de réussite

Le premier objectif des parents qui evoient leur enfant à l'internat est de les voir réussir leurs études et devenir des personnes responsables. Sur ce, les responsables s'engagent à amener chaque enfant à atteindre ces objectifs. En ce sens, des règles d'études et de divertissement sont mises en place par les surveillants. M. BIHAHO nous expose les horaires qui se font au sein des internats dont il est responsable : « *ici, déjà à 5h du matin, les élèves doivent se réveiller pour faire le ménage des lieux et se doucher. A 5h 30, ils sont appelés à faire une petite révision d'une heure avant le petit déjeuner et partir à l'école. Ceux qui n'ont pas leurs écoles au sein de l'internat partent plus tôt que les autres. L'après-midi est consacré à une sieste obligatoire, suivie d'une révision pour les cours de fin de journée. Le soir après le dîner, tous les élèves se retrouvent à partir de 19h 30 dans les salles d'études pendant deux heures avant d'aller dormir à 21h. Les loisirs, divertissements et sports ne se font que les samedis et dimanche après-midi. Durant ces heures nous les encadrons sur des débats de bonne conduite et même de sexualité* ». Avec cet encadrement les enfants ne peuvent que réussir.

Selon le surveillant du collège protestant de Kpalimé M. Yao AKATI, le brassage de nationalités que favorise l'internat, permet aux élèves de développer des aptitudes de vivre ensemble et de solidarité. « *On trouve à l'internat un bel état d'esprit, d'entraide et de solidarité. Des amitiés se créent pour la vie* », confirme Sébastien.

Pour M. BIHAHO, on constate souvent aussi une amélioration des relations sociales de ces adolescents qui ont eu un temps de repli sur soi. L'éloignement temporaire permet à chacun de trouver sa place et de sortir de situations pesantes. Ce que confirme M. Dare : « l'internat continue de remplir une fonction essentielle pour pallier les carences du milieu familial ».

L'internat est un moyen de recadrer les enfants en rupture avec la famille, en leur réapprenant à vivre normalement, au milieu d'adultes vigilants et surtout en compagnie de camarades, qui n'ont pas eu forcément à connaître les mêmes difficultés qu'eux. «Ils peuvent reprendre pied dans un milieu structuré» soulignait, en 1994, Claude Caré, inspecteur général à l'Education nationale.

Mais les avantages qu'offrent les internats ne devraient pas faire perdre de vue les conséquences néfastes qu'ils peuvent avoir.

Risques

Il est vrai que dans les modalités d'admission d'un enfant à l'internat, le consentement de ce dernier est une exigence primordiale. Mais il peut arriver que cette volonté de l'enfant soit viciée par les intimidations des parents ou encore des promesses non tenues. Ce qui fait que ces genres d'enfants sont souvent crispés et s'isolent car ne se sentant pas à leur place, malgré les efforts fournis par les surveillants du centre.

En outre, l'internat est un lieu qui recueille différents enfants de tous bords et de familles de villes et nationalités différentes. C'est tout un brassage de plusieurs comportements, bons comme mauvais. Ainsi, quand bien même les responsables de ces pensions pour apprenants font le nécessaire pour inculquer des bonnes valeurs à ces enfants, le risque ou la perspective que certains copient les tares et autres mauvais comportements de leurs camarades, n'est pas nul. Parfois, si ce n'est pas l'alcoolisme, c'est la drogue, le vol, qui sont très développés dans les dortoirs des internats.

Par ailleurs, il y a aussi le vagabondage. « *J'ai retrouvé ma fille enceinte quand elle est rentrée de l'internat pour les vacances. Quand je lui ai posé la question de savoir comment cela s'était passé, elle m'a répondu que c'était sa voisine du dortoir qui lui a branché son frère ceci afin qu'ils puissent sortir à quatre* », nous fait savoir une dame dont la fille était à l'internat.

LE LYCEE SCIENTIFIQUE DE LOME:

Vivier de la crème des scientifiques togolais de demain

Albert AGBEKO

Situé en plein de cœur de Lomé, au sein du complexe scolaire du lycée de Tokoin, le lycée scientifique de Lomé fait office avec celui de Kara des seuls établissements d'enseignement publics du Togo qui forment en nombre suffisant des élèves ayant les meilleures aptitudes pour accéder aux études supérieures en sciences mathématiques et dans les carrières scientifiques et d'ingénierie. Comment accède-t-on à cet établissement et quel est le profil des apprenants ? Eléments de réponses.

Les lycées scientifiques de Lomé et de Kara sont des écoles pilotes créées par l'Etat pour faire la promotion des filières scientifiques au Togo. L'expérience sera étendue aux autres régions administratives du pays si la phase pilote est concluante, avaient déclaré les pouvoirs publics. À Lomé, les activités pédagogiques ont démarré en 2011 mais ce n'est qu'en octobre 2015, que le chef de l'Etat togolais, Faure GNASSINGBE, a inauguré le site qui abrite désormais le lycée.

Situé dans l'enceinte de l'un des plus vieux établissements d'enseignement de Lomé, (lycée de Tokoin), le lycée scientifique de Lomé a une architecture moderne qui offre un cadre propice à la sérénité des études. Le bâtiment comprend un bloc administratif, un bloc pédagogique et un complexe sportif avec un stade de 1400 places. Le bloc pédagogique à trois niveaux comprend 47 salles de classes dont 25 laboratoires, deux amphithéâtres de 120 à 300 places, ainsi que deux bibliothèques.

Façade extérieure du lycée scientifique de Lomé

D'une capacité d'accueil annuelle de 60 places, le lycée a aujourd'hui un effectif de 144 élèves dont 51 repartis en deux classes de seconde, 48 apprenants en première et 45 en terminale.

Les conditions d'accès au lycée sont très rigoureuses. L'accès à cet établissement se fait sur concours, en deux étapes. La première, sur étude de dossier. Il s'agit d'abord d'étudier les bulletins des classes de 4ème et 3ème et le relevé de notes du BEPC des candidats pour s'assurer de leurs performances (une moyenne supérieure ou égale à 14 exigée surtout dans les matières de mathématiques et de sciences physiques). Ensuite, la deuxième étape, l'écrit qui permet de vérifier l'exactitude des données fournies, porte sur deux épreuves à savoir les mathématiques et les sciences physiques. Et ce n'est que sur la base de cet écrit et en tenant compte de la place disponible dans l'internat que les candidats sont déclarés admis.

Une fois le candidat déclaré admis au concours, et pour encourager l'excellence et l'esprit d'échanges chez les apprenants, le système d'internat est institué. L'Etat prend en charge l'intégralité des frais qui en découlent. La gratuité de la scolarité donne la même chance à tous les élèves. Sinon, certains élèves démunis mais qui ont réussi au concours ne pourront pas continuer les études.

L'internat dispose de deux compartiments, un pour les filles et l'autre pour les garçons. Chaque compartiment a 12 lits offrant 24 couchettes pour chaque niveau. A l'intérieur de chaque compartiment, chaque apprenant a sa table, son lit, l'éclairage. « *Les élèves sont internés, et quand vous les voyez, ce sont des élèves qui brillent dans leurs établissements avant de venir au lycée scientifique. On les met ensemble pour que l'excellence se cultive, ils échangent, et ils travaillent en groupe et pour que chacun assure la sécurité de l'autre, les chambres des dortoirs ne sont pas individuelles. La disposition est faite de telle sorte que chaque apprenant sache si son voisin est couché ou s'il est indisposé* », a expliqué le proviseur du Lycée M. Adamah Tettekpoe.

Pour répondre à la vocation des autorités de faire du lycée un pôle d'excellence scientifique, le programme d'enseignement dispensé au sein de l'établissement est celui de la série C4 (série des mathématiques et sciences physiques).

Pédagogie

Le travail pédagogique est réglé avec minutie. Les cours sont dispensés tous les jours ouvrables de 07h à 17h45 avec une pause de 12h à 14h 55 sauf les mercredis où les cours s'arrêtent à 12h. Des travaux de recherche hebdomadaire en salles multimédias, des travaux pratiques au laboratoire, des travaux en petits groupes d'au plus quatre apprenants les lundis de 18h à 19h15 et les mercredis de 17h à 19h15. Sans oublier des interrogations surprises et des devoirs surveillés par semaine les mardis après-midi et les samedis matins, de même que les compositions qui sont trimestrielles.

C'est le même programme de la série C4 qui est dispensé mais avec une petite différence par rapport aux lycées ordinaires. L'emploi du temps rigoureux, réglé et condensé et la pression énorme, n'est pas le même que dans les autres établissements ordinaires. Ici, l'Etat a mis plus de moyens. « *Dans les établissements d'enseignement général, les élèves étudient dans les séries scientifiques sans avoir touché les outils d'analyses, ils n'ont jamais manipulé les outils scientifiques alors qu'ici, il y a la pratique, l'élève peut aller au labo, manipuler et il dispose d'un professeur bien rôdé qui fait l'expérience des démonstrations. Bref, avec la formation qui est donnée ici, l'élève a la capacité d'intégrer les écoles supérieures sans difficulté* », insiste le proviseur.

« *Les élèves sont retenus à la suite de deux sélections. En principe, ces élèves ont déjà des talents ; nous essayons juste de mobiliser les ressources pédagogiques pour les renforcer. Et donc, pour moi, c'est plus facile d'enseigner au lycée scientifique que dans les lycées ordinaires avec une réserve toutefois qu'ils n'ont pas tous les mêmes aptitudes. Mais on essaie de les remodeler et on finit par leur donner les compétences requises* », souligne Koffi Agbeto, professeur de Mathématiques.

Pour passer en 1ère, un élève de 2nde au lycée scientifique doit avoir une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10 et une moyenne annuelle en mathématiques et sciences physiques supérieure ou égale à 12. Le passage en classe de terminale est subordonné à la réussite à l'examen du Bac 1 et l'élève de Terminale doit réussir à l'examen du Bac 2. Il n'y a de redoublement autorisé à aucun niveau, Le cas échéant, l'élève est simplement réorienté.

« *Un élève qui n'a pas pu réussir au lycée scientifique, ce n'est pas à cause de l'insuffisance de travail de façon générale mais à cause des moyennes annuelles en mathématiques et sciences physiques qui doivent dépasser 12* », a expliqué M. Tettekpoe.

L'atout du lycée est d'avoir les meilleurs enseignants mais aussi des laboratoires ; ce qui fait que « *nos élèves réussissent brillamment aux différents examens* », concède le proviseur.

Pour Blessing Adjafo, élève en classe de 2nde, 13 ans, « *J'ai choisi le lycée scientifique parce que j'envisage de me lancer dans une filière scientifique, et il faut se former dans un lycée scientifique ; or c'est le seul qui existe à Lomé* ».

Discipline et promotion du genre

L'objectif du lycée qui est d'accueillir les meilleurs élèves et d'en refaire les meilleurs se vérifie chaque année. Alors qu'il est à sa sixième promotion, les résultats de l'école suscitent admiration. En effet, les élèves du lycée sont souvent classés parmi les meilleurs du Togo. Plus encore, une élève, de la première promotion a été classée, premier du Togo. Ces bons résultats font que la plupart des élèves décrochent des bourses nationales ou internationales. « Les échos que nous recevons à propos de ceux qui sont passés par le lycée et qui poursuivent les études supérieures au Canada, en France en Allemagne ou USA, sont encourageants. Ils sont toujours classés parmi les meilleurs avec des mentions. Ils brillent partout et ils sont mêmes classés meilleurs parmi les étudiants de la diaspora », note le proviseur.

Pour ceux qui sont demeurés sur le territoire national, ils poursuivent de brillantes études à l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs (ENSI) ou à la Faculté de médecine. Même si les sciences sont toujours considérées comme le domaine réservé des hommes, au lycée scientifique de Lomé, un effort est fait pour intéresser les filles aux matières scientifiques.

Un quota leur est réservé. Cette année académique, en 2nde, sur les 51 élèves, 19 sont des filles. Cette souplesse leur permet d'intégrer le domaine scientifique, quoique non sans peine, parfois. Pour preuve, sur 8 élèves réorientés l'année dernière, 7 sont filles. Mais il existe également des filles qui tiennent la dragée haute comme c'était le cas de la fille de la première promotion classée première du Togo. « *C'est la preuve que si les filles s'engagent pour l'excellence, elles peuvent faire mieux que les garçons. Elles ne sont pas les dernières. Une fille qui y croit, arrive à surclasser les garçons. Il faut juste qu'elles évitent les stéréotypés et se dire qu'elles sont aussi capables d'embrasser les carrières scientifiques comme les garçons. Et cela doit commencer dès le collège* », souligne M. Tettekpoe qui plaide en faveur des filles.

Ces bons résultats du lycée sont dus aussi à une discipline intransigeante au sein de l'établissement. L'interdiction d'utilisation du téléphone portable qui est aujourd'hui instituée au plan national, a été expérimentée pour la 1ère fois, dans les lycées scientifiques. Ainsi donc, il est formellement interdit aux élèves d'utiliser un téléphone portable. Si dans un dortoir on en découvre un, le propriétaire sera convoqué et il risque une exclusion. Si l'usage du téléphone est interdite aux élèves, ils peuvent cependant joindre leurs parents à travers le téléphone des encadreurs ou de la gouvernante et vice-versa. Au début, les parents ou tuteurs sont informés de la règle. Le premier weekend du mois, le parent qui le veut, peut venir chercher son enfant pour l'amener en famille et le 3ème weekend, on peut rendre visite à l'enfant. « *L'élève n'est pas totalement coupé du monde* », clarifie le proviseur.

Toutefois, sur les deux sites de dortoirs, il y a une salle de télé, où ils peuvent suivre le journal. Mais à 22h, tous les apprenants doivent être au lit, martèle sur un ton martial, le N°1 du lycée scientifique de Lomé.

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

N° 016/2019/OTR/CG

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Portant abattement sur la valeur de toute les catégories de motos

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes informe le public qu'en vue de faciliter les formalités de dédouanement et d'immatriculation des motos en situation irrégulière, il est organisé une opération foraine du **1er au 31 octobre 2019**.

Cette opération se déroulera sur toute l'étendue du territoire national, dans les Divisions des Opérations Douanières Régionales.

Au cours de cette opération, il sera accordé un abattement de quarante-cinq pour cent (45%) sur la valeur en douane de toutes les catégories de motos acquises avant le **1er octobre 2019** suivant le tableau ci-après :

Catégories de motos	Anciens droits et taxes de douane avec TVM	Nouveaux droits et taxes de douane avec TVM
Moto P<ou = 50	49 055	30.338
Moto P50 – 80	75 052	44.636
Moto P80 – 250	105 650	68.215
Moto P250 – 500	116 049	73.934
Moto tricycle	203 442	133.250
Moto tricycle berne	229 439	147.548
Moto tricycle à volant	489 409	290.532

TVM : Taxe sur les véhicules à moteurs

Le Commissaire Général invite à cet effet les usagers concernés à saisir cette occasion afin de dédouaner et d'immatriculer leurs motos.

Pour toutes information utiles, appelez le numéro vert **8201.**

Fait à Lomé, le 03 OCT 2019

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO
Tél.: +228 22 53 14 00
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

-45% motos

sur la valeur en douane des

du 1er au 31 octobre 2019, sur toute l'étendue du territoire national, bénéficiez d'un abattement spécial en vue de vous faciliter les formalités de dédouanement et d'immatriculation de vos motos

OTR - TOGO
OTR - Office Togolais des Recettes
OTR - Office Togolais des Recettes

8201 RENSEIGNEMENTS
8280 ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

AVC, des chiffres qui inquiètent!

Albert AGBEKO

« A 51 ans, en bonne santé et sans aucun facteur de risques, j'ai fait une crise. Malgré la prompte réaction des miens qui me conduisirent à l'hôpital, j'entrai dans le coma. Le diagnostic des médecins était implacable : j'ai fait un accident vasculaire cérébral (AVC). Hospitalisé près de trois mois durant pour des troubles de la parole, de la déglutition, un problème d'équilibre et une hémiplégie du côté droit, je n'ai eu la vie sauve que par miracle. Aujourd'hui, grâce à la rééducation fonctionnelle, je pus me déplacer avec une béquille », nous a confié Mensah A. , transitaire, qui, il y a trois ans, a fait l'AVC. Qu'est-ce qu'un AVC ? Comment se manifeste-t-il ? Pourquoi cette ampleur de la maladie aujourd'hui ? Réponses…

Troisième cause de décès au Togo, première cause d'incapacité motrice et de décès chez la femme, troisième cause de décès chez l'homme, l'accident vasculaire cérébral (AVC) est la cause de 50% d'hospitalisation dans les deux plus importants Centres hospitaliers Universitaires du Togo, le CHU Sylvanus Olympio et le CHU Campus, selon une étude récente. Il constitue un défi pour les systèmes de santé du monde.

Défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme la survenue brutale de signes cliniques localisés ou globaux de dysfonction cérébrale avec des symptômes durant plus de 24 heures, pouvant conduire à la mort sans autre cause apparente qu'une origine vasculaire, l'accident vasculaire cérébral est devenu aujourd'hui un problème de santé mondiale.

Selon les données de l'Organisation mondiale en 2010, 17 millions de personnes ont eu un AVC dont 31% des personnes âgées de moins de 65 ans. 6 millions de personnes sont décédées d'un AVC, faisant de cette pathologie, la deuxième cause de décès au monde. 33 millions de personnes avaient des antécédents d'AVC, survenus en 2010 ou dans les années précédentes (prévalence). 102 millions d'années de vie ont été perdues du fait d'un handicap résiduel ou d'un décès liés à un AVC. Les pays à revenu faible ou moyen étaient particulièrement touchés avec 68,6% des nouveaux cas d'AVC, 70,9% des décès par AVC et 77,7% des années de vie perdues du fait d'un handicap résiduel ou d'un décès liés à un AVC.

Progression alarmante

Au Togo, selon le Professeur BELLO Moufou, neurologue et chef division de la surveillance des maladies non transmissibles, citant les statistiques de l'OMS, entre 10 000 et 12 000 personnes sont victimes chaque année de la maladie.

La progression de la maladie est alarmante et favorisée selon les experts, par une augmentation de la sédentarisation, le changement d'habitude alimentaire, la pauvreté et l'ignorance.

Selon une étude réalisée entre le 1er mars et le 31 décembre 2015 au CHU Campus de Lomé par Professeur BALOGOU Agnon Ayélola Koffi, chef service de neurologie audit centre, sur les 3976 patients hospitalisés, 1309 présentaient un AVC soit 32, 9%. Parmi eux 141 étaient âgés de 15 à 45 ans, soit 10,8 % des AVC et 3,5 % des hospitalisations. Le déficit hémi-corporel (51,1%), les troubles de la conscience (48,2%) et du langage (21,3 %) étaient les principaux motifs d'hospitalisation. L'hypertension artérielle (HTA) était observée dans 102 cas (72,3%). Le taux de mortalité globale était de 21% (18,8% pour ceux victimes d'AVC ischémique contre 24,3 % pour les AVC hémorragiques). L'obésité, le tabagisme, la sédentarité, l'hypertension artérielle, le diabète et l'excès de graisse dans le sang ou l'hypercholestérolémie sont les principales causes de la maladie.

René BARAGOU, médecin cardiologue au CHU Campus de Lomé, confirme qu'on enregistre 60 à 80 nouveaux cas d'hypertendus par mois au sein de ce centre hospitalier et que de façon globale, le taux des hypertendus dans le service de cardiologie est de 52 à 53%. L'indice des AVC au Togo est de 62,36% pour 100 000 habitants alors que la prévalence varie entre 1,7 et 2,44 pour 1000 habitants.

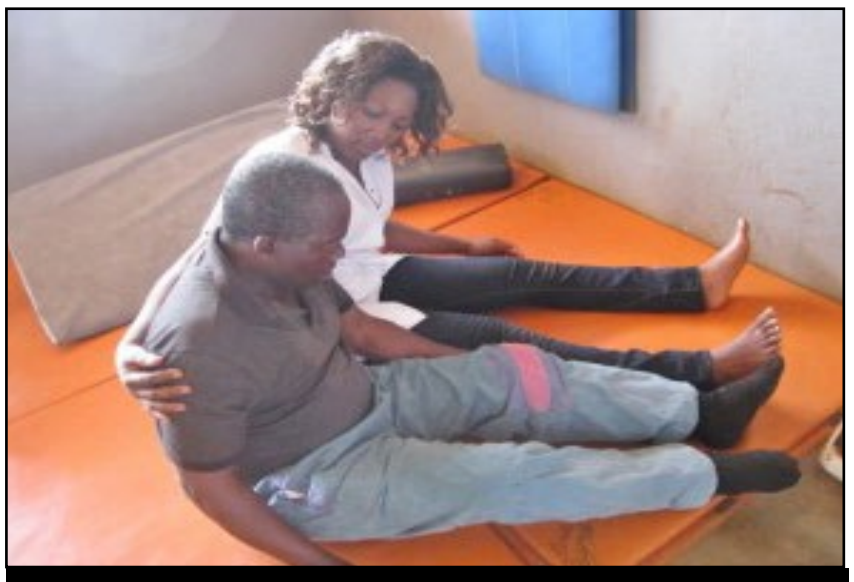

Un patient atteint d'hémiplégie

L'AVC est une maladie qui n'épargne aucune tranche d'âge même si la moyenne d'âge atteinte au Togo est de 47 ans. Toutefois, la maladie est plus diagnostiquée chez les personnes âgées. « *Les AVC peuvent survenir même dans l'utérus chez le fœtus. Il y a des enfants qui naissent avec l'hémiplégie, on en retrouve souvent. Si l'enfant est porteur d'une malformation cardiaque et que le cœur ne fonctionne pas bien, ça peut envoyer un caillou au niveau du cerveau et l'enfant peut faire l'AVC dans le ventre de sa maman. Ça peut se manifester aussi par une mort à l'intérieur de l'utérus. Un nouveau né aussi peut l'avoir* », a expliqué le Professeur BELLO.

Symptômes

Comme son nom l'indique, l'accident vasculaire cérébral vient en général, brutalement ; mais parfois, il peut débuter par le vertige, les troubles de l'équilibre et la nausée. Les symptômes moteurs sont la paralysie d'un côté, la déviation de la bouche d'un côté, les troubles visuels, les troubles de la sensibilité au niveau du corps, les troubles de l'équilibre et de la coordination et parfois des troubles d'épilepsie qui peuvent causer la paralysie et la perte de conscience.

Les manifestations de l'AVC sont la conséquence du mauvais fonctionnement de tout ou partie du cerveau qui souffre du fait d'une rupture ou d'une obstruction du vaisseau. Elles sont donc relatives aux fonctions de la partie du cerveau qui souffre.

« *En exemple, lorsque c'est la zone du cerveau qui commande le langage qui est concernée, l'AVC va se manifester par des difficultés du langage. Si c'est la partie du cerveau qui commande les mouvements de la moitié du corps qui est concernée, l'AVC va se manifester par une paralysie de la moitié du corps* », explique le Pr Balogou.

En général, l'AVC se manifeste par des troubles du langage, des paralysies d'une partie du corps, des troubles de la sensation, des troubles de l'équilibre, des troubles visuels, des troubles de la vigilance comme le coma. Ces différents troubles peuvent s'associer de façon variable. Mais leur caractéristique commune est leur survenue de façon rapide dans le cadre d'un AVC.

Ainsi, des troubles pour parler, pour lever ou bouger ou sentir un pied et ou une jambe, une ''bouche de travers'' apparaissent chez un sujet, un AVC doit être suspecté et une consultation médicale doit être réalisée en urgence de préférence chez un neurologue.

« *De façon schématique, lorsqu'un sujet subitement a une déformation du visage lors du sourire, a des difficultés pour parler ou lever un bras, il urge de consulter un neurologue* », conseille le professeur Bello.

A l'hôpital, il sera réalisé des analyses dont le scanner du cerveau qui permettront de confirmer et de distinguer un AVC hémorragique d'un AVC ischémique. Cette distinction étant importante, car le traitement est différent selon le cas.

Entre 750.000 et 1,3 millions F CFA

Il est difficile de dire qu'on guérit d'AVC. Puisqu'il n'existe pas de traitement définitif de la maladie. Le traitement ne s'attaque qu'aux symptômes, c'est-à-dire que quand on est paralysé, on va être rééduqué. Pour l'hypertension, des médicaments anti-hypertension sont proposés, idem pour le diabétique et ceci se fait au cas par cas. Donc, il est important de prévenir l'AVC. La prévention passe par la sensibilisation de la population pour faire baisser l'incidence des AVC.

Selon une étude réalisée en 2014 au Togo, le coût du traitement de l'AVC varie entre 750 000 et 1,3 million FCFA le premier mois de l'hospitalisation. Ensuite, il faut débourser entre 200 et 300 000 F chaque mois jusqu'à la phase retour à la maison. De ce fait, il urge donc d'axer les actions sur la prévention qui ne coûte rien.

C'est pourquoi au niveau du Programme national de prévention des maladies non transmissible (PNPMNT) le maître mot demeure la sensibilisation, le dépistage, l'orientation et la surveillance des données par la mise en place des stratégies nationales de prévention au niveau central, district, ou régional, détaille-t-on.

Entre les coûts élevés des traitements et la prise en charge un peu compliquée au Togo, le traitement le plus efficace d'un AVC est la prévention basée sur la suppression ou le traitement des facteurs de risque cardiovasculaire.

Pour cela, il est recommandé une alimentation saine moins salée, moins sucrée et moins grasse, une activité physique régulière, l'arrêt de la consommation du tabac, le dépistage et le traitement de l'hypertension artérielle et du diabète.

Le Professeur Bello conseille en outre de « *consommer cinq (5) fruits et légumes par jour, de pratiquer trente (30) minutes d'activités physiques 5 jours sur 7, et de prendre régulièrement les médicaments si on a des facteurs de risque* ».

Le spécialiste invite même si on n'a aucune maladie ni facteur de risque, à consulter au moins 2 fois par an, un professionnel de la santé.

Contre l'AVC, il n'y a pas meilleure méthode de prévention que le dépistage des facteurs de risque. Le dépistage de l'Hyper-tension Artérielle (HTA) doit être précoce. Celui des autres facteurs de risque doit être généralisé. Sans oublier une vie saine.

Focus Infos
Bimensuel Togolais d'informations
Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07
Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication** Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction** Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction; Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique; Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration** Edem QUIST; Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution** Bernard ADADE
- **Maison du journalisme** Casier N°49
- **Imprimerie** Imprimerie 1 Rois 17, BP. 8043 Lomé Togo, Tél. +228 90054237, 99587773
- **Conception** Focus Yakou Sarl, Tél: +228 22 50 91 01, +228 22 19 78 20, Lomé Togo
- **Tirage** 2500 exemplaires

Chaque année, 2.500 à 3000 personnes meurent du cancer au Togo

Chaque année, des milliers de personnes meurent des suites d'un cancer. Cette maladie est de plus en plus répandue dans le monde et n'épargne aucun pays.

Un médecin traitant une malade de cancer du sein

Le Togo jusqu'à présent ne dispose pas de registres sur la proportion de sa population atteinte de cancer. Les donnés actuelles sur cette maladie, sont issues des statistiques hospitalières du CHU Tokoin, seul hôpital qui dispose d'un laboratoire d'anatomie de la pathologie. Si les tumeurs solides sont recensées au laboratoire d'anatomie pathologique, s'agissant des hémopathies liquides, elles sont diagnostiquées au niveau des services d'hématologie. Ces deux structures ne disposent que des outils de diagnostic de routine, renseigne-t-on. La recherche de marqueurs cellulaires n'est pas faite localement ; aussi pour la certitude diagnostique, les prélèvements sont envoyés dans des laboratoires à l'étranger en vertu de certains accords entre les spécialistes du nord et ceux du sud.

Des chiffres alarmants

Sur cette base, les données statistiques disponibles dans le registre hospitalier en matière de cancer au Togo indiquent que chaque année, 27,1% de femmes souffrent du cancer du sein, 11,2% du col de l'utérus, 10% de la peau, 7% du lymphome. Chez les hommes, 15,4 % sont atteints du cancer de la peau, 12,9%, du Prostate, 10% de l'estomac, 9% du ORL et 9% Lymphome. Les enfants non plus, ne sont pas épargnés. On dénombre 27% des cas de Lymphome de Burkitt,3% Sarcome de Kaposi. Selon ces mêmes sources 2.500 à 3000 Togolais meurent chaque année d'un cancer.

Selon une étude mondiale publiée par Globocan en 2013, le Togo a connu plus de 3700 nouveaux cas en 2012 et 2800 décès sur la même période. La même étude réalisée et publiée en 2018, indique que le Togo a enregistré 4745 nouveaux cas qui ont coûté la vie à 3301 malades. Dans la sous-région ouest africaine, la situation ne semble pas plus reluisante. Au cours de cette même année, le Bénin a enregistré 8036 cas et 5667 décès. 11643, c'est le nombre de nouveaux cas enregistrés au Burkina Faso. Dans ce même pays, 9221 personnes ont perdu la vie des suites de cette maladie. En Côte d'Ivoire, 14 484 personnes sont attaquées par un cancer et 10405 en sont mortes. Le Ghana est en tête dans la sous région ouest africaine avec 22823 nouveaux cas enregistrés et 15089 morts.

Si ces données confirment que le Togo n'est pas le pays le plus menacé par cette pathologie, force est cependant de déplorer l'ampleur du mal, malgré l'adoption en 2016 d'un plan quinquennal de lutte contre le cancer.

Les ONG à la rescousse

Le plan quinquennal de lutte contre le cancer malgré les espoirs suscités lors de son adoption, appelle désormais des inquiétudes sur sa mise en œuvre. De nos jours, les actions du gouvernement en matière de lutte contre le cancer sont mitigées. Les Togolais sont en attente de l'opérationnalisation de l'Institut National de lutte contre le cancer, créé en Conseil des ministres depuis le 31 octobre 2015 pour une prise en charge des personnes victimes du cancer.

Pendant que le ministère de la santé avance l'argument de manque de moyens, les ONG multiplient des initiatives pour freiner l'avancée macabre du mal. Au rang de celles-ci, on peut citer Alafia, Espérance et Vie Nouvelle.

Ces ONG sont actives sur le terrain et mènent régulièrement des activités de sensibilisations. « *Pour l'heure, seules les sensibilisations peuvent nous permettre de lutter contre les cancers* », informe Tatey Adjowavi, directrice de l'ONG Alafia. Plus tôt le mal est diagnostiqué, mieux c'est pour le patient pour qui, les risques sont censés diminuer s'il fait prendre en charge sa pathologie, quoique extrêmement chère. « *La prise en charge du cancer coûte énormément chère* », déplore-t-elle. Mais le diagnostic rapide permet des soins palliatifs moins coûteux. Pour la prise en charge des cas de cancers, aucun partenaire financier ne se manifeste, à cause du coût exorbitant et l'absence de garantie de survie de celui qui en souffre.

Face à cette situation, la prévention reste la solution. « *Il est vraiment nécessaire de respecter les dispositions préventive pour échapper au mal* ». Pour ce qui est du cancer du sein, les femmes peuvent l'éviter en opérant régulièrement la palpation des seins. Ce qui leur permettra de diagnostiquer le mal.

Les causes de cette pathologie au Togo sont multiples. Elles vont de la consommation du tabac à l'insuffisance des activités sportives, l'obésité et l'utilisation des combustibles à l'intérieur des habitations.

CYBERCRIMINALITE AU TOGO :

La riposte se précise…

KSA

Les criminels s'adaptent à l'évolution du temps. Certes les infractions qui se commettent de façon classique n'ont pas disparu ; pas le moins du monde. Vols, braquages, cambriolages ont toujours cours, ici et ailleurs. Toutefois, coexiste avec les méthodes traditionnelles, une façon plus soft, raffinée et extrêmement moderne de commettre des activités illégales ; notamment via l'Internet. Comment se manifeste la cybercriminalité au Togo? Comment s'organise la riposte à ce fléau planétaire qu'est la cybercriminalité ?

Cybereriminalité… la technologie au service de l'illicite

Selon des sources officielles, le Togo ne dispose pas de statistiques sur la cybercriminalité. Ce fléau, d'envergure planétaire n'épargne pourtant pas ce pays où il se manifeste sous différentes formes notamment les arnaques et fraudes connues généralement sous le nom de SCAN 419, spécialités des Nigérians.

Selon la division Cybercriminalité à la Direction Centrale de la Police Judiciaire, sur la base des plaintes, le chantage, le ransomware, le phising et le pharming sont les infractions commises le plus souvent au Togo.

Le chantage via les TIC, le ransomware, ou rançongiciel, explique-t-on, est un logiciel informatique malveillant, qui prend en otage les données. Il chiffre et bloque les fichiers contenus sur votre ordinateur et demande une rançon en échange d'une clé permettant de les déchiffrer.

Le phishing (contraction des mots anglais « fishing », en français pêche, et « phreaking », désignant le piratage de lignes téléphoniques), est une technique frauduleuse utilisée par les pirates informatiques pour récupérer des informations (généralement bancaires).

Le pharming (ou dévoiement en français) est une technique de piratage informatique exploitant des vulnérabilités des services DNS (Domain Name System). Dans cette technique, les requêtes DNS de

résolution des noms de domaines, sont détournées pour renvoyer l'utilisateur vers des sites frauduleux en fournissant l'adresse IP (Internet Protocol) de ces derniers au lieu de celles des sites légitimes.

Mais plus généralement, apprend-on, la cybercriminalité regroupe 3 grandes catégories d'infractions : les infractions propres aux systèmes informatiques, les infractions traditionnelles de criminalité facilitées par l'outil informatique et la diffusion de contenus illicites.

Ces infractions se commettent par différents canaux, notamment les attaques par infection avec virus et vers, chevaux de Troie, les adwares, spywares et les rootkits ; les attaques sur le vélo avec le defacing ; les attaques sur la messagerie avec le spam, le phishing et ses variantes, etc.

Une riposte qui se précise… de jour en jour

La lutte contre la cybercriminalité est un défi extrêmement ardu. La difficulté pour contenir ce mal résulte de l'absence de ressources forestières, l'absence de contact téléphonique, l'absence de limite géographique, l'anonymat, la possibilité de travailler sans relâche.

Un arsenal législatif en constante amélioration

Nonobstant les difficultés à endiguer le mal, le Togo semble avoir fait de la lutte contre la cybercriminalité en adoptant une loi sur la cyber-sécurité et la lutte contre la cybercriminalité.

Plus tard, il a adopté une loi relative aux transactions électroniques à la suite du décret portant réglementation des transactions et services électroniques au Togo.

En vue d'assurer la sécurité aux utilisateurs du web, le pays a lancé le processus d'adoption d'une loi sur la protection des données personnelles. Dans la même veine, le Conseil des ministres du 09 octobre dernier a autorisé la ratification de la convention de l'Union Africaine sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée à Malabo en Guinée Equatoriale.

Doublé d'un dispositif institutionnel

Parallèlement aux dispositions sur le plan législatif, il est prévu la création de l'Agence Nationale de Cyber-sécurité qui est, aux termes de la loi sur la cyber-sécurité et la lutte contre la cybercriminalité une priorité. Il s'agit de l'autorité nationale en matière de sécurité des infrastructures essentielles et des systèmes d'information des autorités publiques.

Par ailleurs, il est annoncé la création d'un Fonds de souveraineté numérique, qui participe en outre, au financement des stratégies nationales de cyber-sécurité. En marge de l'African CEO Forum à Kigali, le Togo et le Géant polonais de la sécurité informatique Asseco ont signé un mémorandum d'entente pour lancer d'ici à 2020, « Cyber Defense Africa », une agence dédiée à la cyber-sécurité.

Quel arsenal répressif ?

Au Togo, les victimes d'un acte cybercriminel peuvent-elles saisir les autorités compétentes ?

Oui, tranche la Division Cybercriminalité de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Selon elle, les saisines en matière de cybercriminalité sont quasi-identiques à celles prévues par le Code de Procédure Pénale qui demeure la Loi en vigueur. En tout état de cause, ces plaintes peuvent être introduites par plainte ; par dénonciation, par le Parquet, etc, et surtout l'auto-saisine : « La police et plus généralement les forces de l'ordre, sont saisies soit par plainte de la victime, soit par dénonciation. Il y a aussi la possibilité d'auto-saisine », détaille-t-on.

La répression de la cybercriminalité appelle toutefois une interrogation, loin d'être farfelue : le Code pénal togolais comporte-t-il la cybercriminalité ? Ce comportement est-il prévu comme une infraction, et sanctionné? Sur quelle base la cybercriminalité est-elle réprimée au Togo ? Selon les informations, la sanction n'est infligée aux cybercriminels que par analogie.

Plus concrètement, c'est à des interprétations et à des extensions que les officiers de police judiciaire se livrent, avant de sanctionner les auteurs des activités illicites via l'internet. Or, les principes généraux de droit prônent une interprétation stricte de la loi pénale. Ils posent en effet qu' « *il n'y a pas d'infraction ni de peine sans texte* ».

Mais par-delà toutes autres considérations, la série d'initiatives des pouvoirs publics togolais contre la cybercriminalité atteste de leur option de combattre voire d'enrayer ce fléau qui prend de l'ampleur ces derniers temps et laisse impuissantes même les grandes puissances. Un choix justifié au demeurant, par l'ambition déclamée par les autorités togolaises de faire du Togo, un centre d'affaires de référence d'ici à 2022.

Démarrage d'un atelier de renforcement des capacités des journalistes sur la prévention des conflits et violences

Une série de séminaires de formation et de sensibilisation a démarré ce lundi 14 octobre à l'intention des journalistes des médias privés et publics. Avec pour thème « Médias : prévention des conflits et violences et protection des droits de l'homme et de l'enfant », ce séminaire est une initiative de la HAAC, appuyée par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Ce lundi 14 octobre 2019, la formation des journalistes des régions maritime et Plateaux a officiellement démarré à l'hôtel le Berceau à Notsè (90 km au nord de Lomé) à l'issue d'une cérémonie d'ouverture présidée par le Président de la HAAC, Pitalounani Telou.

L'objectif de cet atelier est d'amener les médias à contribuer à la prévention des conflits et à la préservation de la paix sociale dans la cité. « Communément appelée le 4e pouvoir, l'importance de la presse au sein de la société n'est plus à démontrer. Acteurs de premier ordre dans la circulation des idées et d'informations, les médias ont une grande responsabilité dans la prévention des violences et des conflits. Des médias libres et professionnels sont le socle et le garant d'un Etat de droit. Il est donc impérieux d'œuvrer à leur renforcement », a souligné M. Mactar Fall

Pour ce faire, « il sera question d'appeler les professionnels de médias au respect scrupuleux des règles déontologiques et éthiques de leur métier », a souligné le président de la HAAC.

Au total, 105 participants regroupant les organisations et associations de journalistes, les organes de presse publics et privés, venus des deux régions prennent part à ce séminaire de formation qui va porter sur 4 communications dont : la responsabilité des médias dans la prévention des conflits, des violences et la protection des droits de l'homme ; les instruments nationaux et internationaux de ces préventions.

Présent à ce séminaire, le Représentant du ministère de la Communication, des sports et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme, M. KLEVOR Ambroise, a de son côté, salué cette initiative qui selon lui, permettra aux journalistes togolais de jouer leur partition dans le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE – Ministère de l'Économie et des Finances

Avis de pré-qualification international dans le cadre des privatisations de la BTCI et de l'UTB

Le Gouvernement de la République togolaise, représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances, a décidé de procéder à la présélection d'investisseurs pour les privatisations de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (« **BTCI** ») et de l'Union Togolaise de Banque (« **UTB** ») dans le cadre de sa politique de libéralisation de l'économie et son désengagement du secteur bancaire.

La BTCI et l'UTB, avec des totaux de bilan de 198 milliards de FCFA et de 281 milliards de FCFA respectivement, au 31 décembre 2018, disposent de larges réseaux sur toute l'étendue du territoire. Elles proposent à leur clientèle respective (particuliers et entreprises) des produits et services adaptés et attractifs, leur permettant de compter parmi les banques togolaises de référence avec une large clientèle et des fonds de commerce prestigieux.

Le Gouvernement de la République togolaise a l'intention de céder ses participations et/ou d'ouvrir la majorité du capital de la BTCI et de l'UTB à des investisseurs stratégiques disposant de solides compétences bancaires et financières qui permettent à ces banques de réaliser leur plein potentiel pour poursuivre leur développement et contribuer ainsi au développement économique du pays.

A cet effet, le Gouvernement de la République togolaise, par le présent avis, lance un appel à pré-qualification aux investisseurs pouvant être intéressés (les « Soumissionnaires ») pour leur participation aux processus de pré-qualification de Soumissionnaires dans le cadre de la privatisation de la BTCI et/ou de l'UTB.

La sélection des Soumissionnaires s'effectuera en deux étapes par le biais d'un processus d'appel d'offres. Les Soumissionnaires sont donc invités, en premier lieu, à se pré-qualifier afin de participer aux processus d'appel d'offres finaux. Seuls les Soumissionnaires pré-qualifiés pourront participer à cette deuxième étape. La liste des critères de pré-qualification, des déclarations requises et des documents nécessaires est inclue dans le dossier de pré-qualification auquel cet avis est assujetti.

Les candidats pourront se procurer le dossier de pré-qualification disponible dès le **30 septembre 2019** auprès de l'une des personnes indiquées ci-après :

Monsieur Ekpao Adjabo
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
Ministère de l'Économie et des Finances
Immeuble CASEF - BP 3521 Lomé - Togo
Tél. : + 228 22 21 27 54 - E-mail : ekpao.adjabo@finances.gouv.tg

Monsieur Stéphane de Vaucelles
Associé-Gérant - Compagnie Financière CADMOS
Rond Point Schuman 11 - 1040 Bruxelles - Belgique
Tél. : + 32 2 256 75 57 - Fax : + 32 2 256 75 03
E-mail : stephanedevaucelles@cadmos.eu

Monsieur Toussaint de Souza
Associé - KPMG Côte d'Ivoire
Immeuble Woodin Center, Avenue Nogues Plateau, 01 BP 3172
Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Tél. : +225 20 22 57 53 - Fax : +225 20 21 42 97
E-mail : odesouza@kpmg.ci

La demande devra être effectuée par courrier ou par e-mail et devra préciser qu'il s'agit d'une « Demande des Dossiers de Pré-qualification pour la BTCI et/ou l'UTB ». Les dossiers seront expédiés sous pli spécial et l'organisme expéditeur ne sera en aucun cas tenu responsable des retards ou pertes subis dans son acheminement.

Les demandes de pré-qualification qui doivent être faites sous pli fermé, devront être déposées au plus tard le **22 novembre 2019 à 10 h 00 TU** au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, dont l'adresse est mentionnée au paragraphe précédent, portant expressément la mention **« Demande de Présélection pour la privatisation de la BTCI et/ou de l'UTB ».**

Le Gouvernement de la République togolaise se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande reçue en dehors de la date limite de soumission indiquée préalablement.

Les Soumissionnaires seront informés de la suite donnée à leur candidature dans les conditions et selon les modalités prévues par le dossier de pré-qualification.

La nouvelle Toyota RAV4, "l'héroïne" des routes togolaises

Albert AGBEKO

Devant un parterre de Responsables de société d'Etat que privée et des représentants d'organismes internationaux, la nouvelle Toyota RAV4 a été dévoilée le 03 octobre à Lomé. C'est au cours d'une soirée cocktail dans le jardin de l'hôtel Onomo que CFAO Motors a choisi pour présenter ce nouveau joyau de la route au public togolais. Désormais avec RAV4, les routes togolaises ont une « Héroïne ».

La nouvelle Toyota RAV4

Doté d'un vrai caractère de SUV (sport utility vehicle), un intérieur haut de gamme pouvant accueillir toute la famille, une transmission 4x4 sophistiquée avec de nouveaux modes de conduite toute terrain, des émissions de CO2 et des économies de carburant record dans sa catégorie et des systèmes de sécurité de pointe proposés de série pour plus de confiance, la nouvelle Toyota RAV4 a été réinventée et bénéficie des innovations grâce aux travaux des ingénieurs Toyota.

« *Il n'y a rien de comparable, c'est un nouveau look avec toute nouvelle plateforme Toyota, avec la dernière technologie de Toyota qui est particulièrement axée sur la sécurité* », a indiqué le Directeur Général de CFAO Motors, Hervé MANNERIE.

5ème de sa génération, RAV4 arbore un look plus robuste et aventureux que son prédécesseur. D'un style élégant et baroudeur, la nouvelle Toyota RAV4 allie sécurité et confort. Il a un système de freinage antiblocage (ABS) avec répartiteur électronique de force de freinage (EBB) et assistance au freinage (BA) pour optimiser l'efficacité du freinage et empêcher le blocage des roues. Son régulateur de traction permet de freiner la roue qui patine et transmet la puissance à celle qui ne patine pas. En cas de collision pour réduire le risque de blessure des occupants, 7 airbags SRS se déploient. Sans oublier l'assistance au démarrage en côte qui permet d'empêcher le véhicule de reculer lors d'un démarrage en pente.

La voiture incontournable de l'Afrique

Ce qui a fait dire M. MANNERIE que c'est « *le véhicule incontournable pour l'Afrique, qui passe un peu partout, aussi bien sur les belles routes goudronnées que sur les pistes togolaises. Ces véhicules sont d'une robustesse aujourd'hui infaillible avec de nouvelles technologiques ; elles sont faites pour résister aux routes africaines* ».

Son empattement allongé et son porte à faux raccourci et offrent à l'utilisateur, une conduite stable et confiante propice à la découverte de tous les horizons. Avec ce nouveau modèle, Toyota s'est concentrée sur la création d'un design plus distingué et plus soigné tout en améliorant la performance et en y ajoutant une grande variété de caractéristiques pour plus de sécurité et confort au volant.

La nouvelle Toyota RAV4 est le résultat des efforts continus du constructeur Toyota pour redéfinir l'endurance tout en offrant aux clients, des véhicules plus performants avec des capacités énormément améliorées en termes de sécurité.

Avec un centre de gravité bas et une structure nettement plus rigide, la nouvelle Toyota RAV4 possède d'excellentes qualités routières, d'un confort inédit. Son compartiment de bagages est le plus large de sa catégorie (capacité de chargement 580 litres).

La nouvelle Toyota RAV4 autorise une silhouette puissante et séduisante, dotée d'un toit et d'une ligne de capot abaissées mais d'une garde au sol relevée. Tout en offrant plus de place et de confort, l'habitacle revendique un exceptionnel niveau de qualité et de finition.

La nouvelle Toyota RAV4 est proposée avec une nouvelle motorisation Dynamic force conçue pour renforcer son profil baroudeur mythique en optimisant la performance et la coupole ; il est disponible en boîte de vitesse manuelle automatique et en transmission 4x2 et 4x4

Grâce aux partenaires, des facilités d'achat sont offertes aux clients qui ont un minimum de revenu.

Entrepreneuriat / Promouvoir des emplois, dans le respect de l'environnement

(Suite de la 6)

Ces auto-employeurs sont des volontaires, qui, pour gagner leur pitance, ou avoir des revenus secondaires, livrent des déchets à AGR contre juste rémunération.

L'impact environnemental

La production du papier nécessite l'exploitation du bois et peut, si l'on n'y prend garde, entraîner progressivement la déforestation.

«Mais avec du papier recyclé, on peut refaire le même papier », soutient le manager de AGR, qui déplore une durée d'environ 5 siècles, nécessaire pour la dégradation du plastique.

D'après les statistiques onusiennes, la quantité de déchets émis par les habitants de la planète terre s'élève à 4 milliards de tonnes par an, et 2.4 millions de personnes meurent des suites de la pollution atmosphérique occasionnée par les déchets. Face à ce danger que court l'humanité, le recyclage des déchets s'avère indispensable pour contenir le mal.«La bonne gestion des déchets, et leur valorisation nous permettent de participer à la protection de notre environnement contre les effets du changement climatique».

La valorisation des déchets, au-delà de sa contribution à la protection de l'environnement, est également une réponse à la santé. En effet, l'absence de recyclage des bouteilles met en danger la santé des citoyens. Comme les bouteilles plastiques usées qui se retrouvent généralement dans la nature et sur les décharges publiques. En général, celles-ci sont récupérées pour alimenter des circuits très bien organisés au Togo et au Bénin. En effet, témoigne Edem d'Almeida, elles, «sont simplement lavées artisanalement et réutilisées pour conditionner des jus de fruits ou les décoctions des tradi-praticiens sur le marché ». La pratique présente sans équivoque, des risques sur la santé humaine et pose un véritable problème de santé publique.

Du soutien pour AGR

Compte tenu de sa vocation éco-responsable, des partenaires se mobilisent pour apporter leurs soutiens à AGR. Le 23 septembre dernier, c'étaient les ambassades de France et d'Allemagne et la délégation de l'union européenne au Togo, qui ont signé un partenariat avec la structure portée par Edem d'Almeida à travers son projet « moi jeu tri ». Ce projet consiste à associer des élèves au processus de tri des recyclages.

A travers ce partenariat, c'est au total 20 millions d'euros que ces ambassades vont débourser pour soutenir l'AGR. Comme HeidelbergCement et la Société des Grands Moulins du Togo par le passé qui avaient compris l'importance du recyclage des déchets.

woodinfashion.com
woodin®
Le créateur
LA TRIBU DES JAUNES
FUN, FASCINANTS ET SPONTANÉS
#REPRÉSENTETACOULEUR
#REJOINSLANATION